



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 04/ 2019 du 21 janvier 2019

Le Maire de la commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
de la cérémonie des Vœux du Conseiller Départemental
organisée le **mercredi 23 janvier 2019** dans la salle des fêtes
Jacques Duclos place Roger Salengro.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Le stationnement sur la place Roger Salengro sera partiellement
interdit le mercredi 23 janvier 2019 de 17H00 à 23H00 sur une
partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage
exclusif de la Municipalité.*

ARTICLE 2

*Le service technique de la commune est chargé de la mise en
place des barrières et de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 3

*Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 21 janvier 2019

*Le Maire,
Maryline Lucas*

